

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-7-5-1

Séance du vendredi 3 juillet 2020

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL REPARTITION DES ENVELOPPES FINANCIERES POUR LA PROGRAMMATION 2020

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

ABSENT :

M. TRIMAILLE

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.

Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-5-3 du 14 décembre 2018 relative à la Politique de Développement Territorial (PDT), à son règlement et aux autorisations de programme qui en découlent,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-6-5-2 du 13 décembre 2019 relative à la Politique de l'Action Territorialisée,
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2020-1-5-3 du 17 janvier 2020 portant modification du règlement de la politique de Développement Territorial,
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2020-5-12-1 du 15 mai 2020 définissant un plan de soutien dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 et ses conséquences,

- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-3-1-5 du 19 juin 2020 relative à la Décision Modificative n° 1,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 24 avril 2020,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la répartition, par Territoire de Vie, des enveloppes financières relatives à la Politique de Développement Territorial au titre de la programmation 2020, comme suit :
 - Enveloppe Fonds d'Attractivité des Territoires (FAT) : 4 810 874 € ;
 - Enveloppe Fonds de soutien aux Projets de Proximité (FPP), hors thématique spéciale urgence sanitaire « équipement en matériel médical et paramédical » qui fait l'objet d'un financement spécifique : 2 275 180 €.

Territoire de Vie	Enveloppe PDT	Enveloppe FAT	Enveloppe FPP
Région Colmarienne	1 414 314 €	855 454 €	558 860 €
Thur Doller Vignoble Plaine du Rhin	1 520 693 €	1 017 992 €	502 701 €
Région Mulhousienne	2 427 547 €	2 040 356 €	387 191 €
Sundgau Trois Pays	1 723 500 €	897 072 €	826 428 €
Total pour 2020	7 086 054 €	4 810 874 €	2 275 180 €

L'autorisation de programme pluriannuelle correspondante a été inscrite au budget départemental – AP 2019/F233/2842 – service budgétaire 006.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité